

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/035/2007 – ÉFAI

18 juillet 2007

AU 184/07 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE Une quarantaine de détenus
ainsi que Jesús Alfredo López García (h), défenseur des droits humains
et Cesár Grijalva (h), défenseur des droits humains

Le 16 juillet, une quarantaine de personnes ont été arrêtées à Oaxaca, au cours de violents affrontements qui ont opposé des manifestants à la police d'État lors de la fête de la Guelaguetza, qui a lieu tous les ans dans cette ville. Des organisations locales de défense des droits humains et les familles de ces détenus affirment que ces derniers sont maintenus au secret et sont inquiètes pour leur sécurité. Deux militants des droits humains ont été frappés par des policiers lors de ces événements et ont dû être hospitalisés à la suite de blessures. Ils craignent désormais d'être la cible de représailles, car ils ont porté plainte contre la police auprès des autorités.

Plusieurs milliers de personnes défilaient en direction de l'auditorium officiel de la Guelaguetza afin de célébrer une autre version de ces festivités traditionnelles, appelée « *Guelaguetza Popular* », organisée par l'Asamblea Popular de los Pueblos de Oaxaca (APPO, Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca), un mouvement local d'opposition populaire, lorsque des membres de la police de la ville et de l'État d'Oaxaca leur ont barré la route. Certains meneurs de cette manifestation auraient tenté de négocier avec les policiers pour qu'ils les laissent passer, mais ceux-ci auraient refusé. Amnesty International a reçu des informations contradictoires concernant la manière dont les violences se sont déclenchées, mais il semble que des policiers et des manifestants ont échangé des jets de pierres qui ont entraîné des échauffourées et l'utilisation abondante de gaz lacrymogènes. Plusieurs véhicules ont été incendiés, et des dizaines de manifestants auraient été blessés par les coups de matraque des policiers et les gaz lacrymogènes pulvérisés sans distinction vers les personnes présentes, parmi lesquelles se trouvaient des journalistes. Au moins 15 policiers auraient également été blessés légèrement par des pierres et des émanations de gaz lacrymogènes.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, deux membres du Comité de Liberación 25 de Noviembre (Comité de libération des détenus du 25 novembre) auraient été gravement blessés. Jesús Alfredo López García a été interpellé alors qu'il tentait de quitter les lieux de ces violences. Des hommes en civil l'ont ensuite forcé à monter dans un pick-up banalisé découvert, et il a été roué de coups par un policier qui lui a déclaré : « *Tu vas mourir.* » Lorsque des témoins ont commencé à photographier cette scène, il a été relâché et des membres de la Croix-Rouge l'ont conduit à l'hôpital en ambulance. Il a été soigné pour plusieurs entailles profondes au niveau de la tête. Les autorités ne l'ont inculpé d'aucune infraction. Cesár Grijalva, qui travaille également pour le Comité de Liberación 25 de Noviembre, retournait dans les locaux de cette organisation lorsque cinq policiers en uniforme ont tenté de l'arrêter. D'après lui, l'un d'entre eux lui a tordu le bras derrière le dos et tailladé le poignet avec un morceau de verre, et il s'est alors mis à saigner abondamment. Il a alors commencé à se sentir mal, il s'est agenouillé, et le policier l'a laissé partir. Deux passants l'ont aidé à se rendre jusqu'à un hôpital où son poignet a été opéré. Aucune charge n'a été retenue contre lui.

Selon les autorités de l'État d'Oaxaca, 42 personnes ont été interpellées, dont six mineurs (qui ont tous été libérés le 17 juillet), quatre femmes et six détenus recevant des soins médicaux. Deux de ces derniers souffrent de blessures mettant leur vie en danger. Cependant, des familles et des organisations locales de défense des droits humains ont dressé une liste de 54 personnes qui auraient été arrêtées et qui n'auraient pas été autorisées à entrer en contact avec leurs proches, ni avec un avocat de leur choix. Les autorités auraient refusé de donner des informations sur leur lieu de détention. Des organisations de défense des droits humains ont formé un recours en *amparo* (principe analogue à celui de l'*habeas corpus*, qui peut être invoqué, en cas de détention arbitraire, par le détenu, ou par son avocat ou sa famille lorsqu'il s'agit d'une

personne « disparue » ; une procédure d'*amparo* peut également être engagée par quiconque s'estime menacé d'arrestation ou d'expulsion) contre leur détention au secret. Amnesty International craint que ces détenus ne soient victimes de torture ou d'autres mauvais traitements et qu'ils ne fassent l'objet d'une procédure judiciaire inéquitable.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En juin 2006, des manifestations de grande ampleur ont éclaté dans l'État d'Oaxaca, avec à leur tête l'Asamblea Popular de los Pueblos de Oaxaca (APPO, Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca). Les manifestants demandaient la démission du gouverneur de l'État, une revendication qui n'a pas été satisfaite. Les violences politiques et les manifestations se sont poursuivies tout au long de l'année, à l'instigation de civils armés liés aux autorités locales et à la police, ainsi que de sympathisants de l'APPO. Au cours de ces manifestations, 18 civils, sinon plus, auraient été tués, au moins 370 blessés et 349 arrêtés. De nombreux abus ont été signalés : recours excessif à la force, détentions arbitraires, torture et utilisation de chefs d'inculpation forgés de toutes pièces contre des manifestants. Les autorités présumées responsables de ces agissements – aux niveaux fédéral et municipal, ou dans l'État d'Oaxaca – n'ont pas été appelées à rendre des comptes.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à faire en sorte que le lieu de détention et l'identité précise de toutes les personnes arrêtées lors des manifestations du 16 juillet soient révélés, que ces détenus soient informés des charges retenues contre eux, et qu'ils soient autorisés à recevoir sans délai la visite de leurs proches, à consulter l'avocat de leur choix et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces détenus soient protégés de toute forme de torture ou de mauvais traitements ;
- priez les autorités de veiller à ce que les actions entreprises à l'avenir afin de maintenir la paix et l'ordre public pendant des manifestations à Oaxaca respectent pleinement le droit international relatif aux droits humains et soient conformes aux normes les plus exigeantes en matière de maintien de l'ordre ;
- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Jesús Alfredo López García et César Grijalva, membres du Comité de Liberación 25 de Noviembre et défenseurs des droits humains, ont été violemment battus et blessés lorsque des policiers ont tenté de les interpeller le 16 juillet, et demandez instamment l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie sur ces faits, pour que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à garantir la sécurité de ces deux hommes, conformément à leurs souhaits ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en droit de mener librement leurs activités sans crainte de représailles.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Francisco Javier Ramírez Acuña

Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación

Bucareli No. 99, Edificio Cobián, 1er piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, Mexico D.F. 06600, Mexique

Fax : +52 55 5093 3414

Courriers électroniques : secretario@segob.gob.mx

Formule d'appel : **Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,**

Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Lic. Ulises Ruiz Ortiz

Gobernador del Estado de Oaxaca

Carretera Oaxaca-Puerto Angel, Km. 9.5, Santa María Coyotepec, Oaxaca, C.P. 71254, Oaxaca, Mexique

Fax : +52 951 502 0530 (Si une personne décroche, veuillez dire : « Me da tono de fax, por favor. »)

Courriers électroniques : gobernador@oaxaca.gob.mx

Formule d'appel : **Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

Procureur général de l'État d'Oaxaca :

Lic. Evencio Nicolás Martínez Ramírez

Procurador General de Justicia del Estado de Oaxaca, Avenida Luis Echeverría s/n, Col. La Experimental, San Antonio de la Cal, Oaxaca, C.P. 71236, Oaxaca, Mexique

Fax : +52 951 511 5519

Formule d'appel : *Estimado Procurador, /Monsieur le Procureur,*

COPIES À :

Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández, Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos
Periférico Sur 3469, 5º piso, Col. San Jerónimo Lídice, México D.F. 10200, Mexique

Organisation locale de défense des droits humains :

Liga Mexicana por la Defensa de derechos humanos – Filial Oaxaca
Calle Murguía no. 600, Col. Centro, Oaxaca, Estado de Oaxaca, CP. 68000, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.